



Qu'est-ce qu'Action Nationaliste Basque ?

Ses principes pragmatiques figurent dans les statuts enregistrés officiellement en 1974 par ANV/EAE, où l'article 2 dit littéralement que "EAE-ANV est depuis 1930 un parti politique patriotique, sans but lucratif, qui tient compte des valeurs historiques et traditionnelles des peuples circonvoisins et dont l'objectif est l'obtention de l'autonomie pour le Pays Basque et une action résolue visant la constitution d'une société équilibrée, démocrate, le plus juste possible et qui repousse la violence".

EAE-ANV est donc un parti politique propre et différent de Batasuna, il est légal et il est inscrit dans le Registre des Partis Politiques du Ministère de l'Intérieur.

Brève histoire d'ANV, de sa constitution jusqu'à son illégalisation.

Action Nationaliste Basque (ANV) naît formellement en tant que parti politique le 30 novembre 1930 à Bilbao (Pays Basque) avec la proclamation du "Manifeste de Saint André", qui par la suite sera connu comme son acte constitutif.

ANV naît dans une période où le nationalisme basque, existant jusqu'alors à travers des organisations connues telles que Communion Nationaliste Basque et Parti Nationaliste Basque, était considéré comme une idéologie conservatrice et confessionnelle. Face à cette position, le Manifeste de Saint André représentera une vraie secousse politique.

Le manifeste commence avec un appel au Peuple Basque, ensuite avec un préambule qui accuse le Nationalisme Basque du fait de souffrir une crise de croissance, de ne pas avoir été capable d'entamer le chemin du progrès idéologique reliant les postulats du fondateur du nationalisme Sabino Arana aux besoins modernes du pays.

Conformément au programme d'ANV, la base idéologique fondamentale sera l'affirmation effective et efficiente de la personnalité d'Euskal Herria (Pays Basque) et de son droit de décider librement de son propre avenir. L'acceptation de cette prémisse est la seule condition pour pouvoir militer dans la nouvelle formation. Son règlement d'action reposera sur la collaboration, conformément à toute formation ou institution qui reconnaisse ou assume le fait différentiel basque. Finalement, face à la dualité du peuple basque qui constitue une nationalité différenciée mais qui n'est pas constituée politiquement, ANV convient de:

Respect au Pays Basque:

- s'occuper de la diffusion de l'esukara et de tous les traits de l'identité culturelle qui définissent le Peuple Basque en tant que peuple.
- travailler sur la cohésion politique et administrative du pays.
- chercher la résolution des problèmes particuliers de chaque zone concernant la possession de la terre. Rapports capital-travail...
- collaborer avec tout parti basque qui soutienne la restauration des droits d'Euskal Herria ou qui vise la constitution d'un État moins unitaire que l'actuel.

En ce qui concerne l'Espagne:

- collaborer avec les partis qui reconnaissent le fait différentiel des nationalités historiques, qui cherchent à créer un État moins unitaire que l'actuel, qui assurent les droits individuels, qui garantissent un ordre juridique écarté de toute dictature ou de tout procédé arbitraire, qui résolvent les problèmes sociaux de manière juste et qui ramènent l'armée au domaine de leur propre fonction, qui abolissent la loi des juridictions, qui harmonisent un système démocratique comme celui souhaité par le Pays Basque.

Le 12 avril 1931: proclamation de la Seconde République de l'État espagnol. Dès cette période et pendant toute la République, ANV sera essentiellement un parti en faveur du statut basque. Un parti étant pour la création d'un statut d'autonomie pour le Pays Basque dans le cadre de la République Fédérale. Toute sa stratégie reposera sur l'obtention d'un Statut d'Autonomie pour le pays.

Il assistera aux trois élections législatives de la République en présentant un programme faisant allusion à l'autonomie. En 1931 avec le projet de la Société d'Études Basques en faveur d'un Statut pour les quatre provinces basques, en 1933 avec le Statut récemment approuvé par référendum et, finalement, en 1936 avec le Statut du Front Populaire récemment approuvé.

Afin d'obtenir ce statut basque, il mènera à bien une politique d'alliance électorale qui manquera très souvent d'une continuation claire.

Ainsi, lors des élections municipales du 12 avril 1931, ils affermiront une alliance avec des Républicains Progressistes et des Socialistes en créant le Bloc Antimonarchique.

La base pragmatique de ce bloc sera:

- enjeu pour la souveraineté populaire et les droits démocratiques.
- respect des spécificités régionales et le droit de les inclure dans le statut d'autonomie.
- le besoin d'un changement de structure de l'État, en abolissant une monarchie caduque et corrompue pour laisser la place à une République Démocratique et libérale.
- séparation Église - État.
- réduction de la durée du service militaire.
- amélioration des conditions des couches des travailleuses et des plus défavorisés.

ANV obtiendra 8 conseillers dans la Province de Gipuzkoa et 71 dans la Province de Bizkaia.

Lors des élections générales du 28 juin 1931, ANV assistera dans la Province de Gipuzkoa au sein du bloc antimonarchique républicain-socialiste.

Dans ce cas, les accords du bloc antimonarchique seront:

- soutien à la République.
- accord de principes pour faire avancer le projet de statut.
- séparation Église-État et laïcisme dans tous les aspects: conscience, éducation...
- reconnaissance de la réalité linguistique du pays.
- développement des droits individuels et collectifs.
- réduction de la durée du service militaire.
- création de l'université publique basque.

En 1933, ANV fera sa campagne en faveur du Statut d'Autonomie qui sera voté et approuvé le 5 novembre 1933.

Aux élections générales de 1933, ANV proposera l'idée d'un front autonome, et gèrera et défendra le projet de statut approuvé au plébiscite lors de son instance aux Cortes Espagnoles.

Le 18 juillet 1936, des Généraux putschistes s'insurgent avec le Général Francisco Franco et le Général Mola en tête. ANV se manifestera immédiatement pour défendre la légalité Républicaine et les libertés basques, auprès de miliciens communistes anarchistes et socialistes.

Le 7 octobre de la même année et une fois le Statut Basque approuvé aux Cortes Républicaines poursuivies par l'armée putschiste, M. Aguirre prête serment à son poste de Lehendakari (Président) en créant un Gouvernement de concertation nationale. ANV fera partie de ce Gouvernement Basque à travers la figure du Conseiller (ministre), Gonzalo Nardiz.

De même, les membres d'ANV créeront quatre Bataillons de Gudaris (soldats basques) qui lutteront contre les criminels putschistes; plus de 550 membres du parti, parmi lesquels il y avait des maires, des conseillers ou des dirigeants politiques, sont décédés dans le conflit.

Après la défaite de la Guerre Civile, les militants rescapés d'ANV qui n'avaient pas été mis en prison s'exilent, parmi lesquels nous pouvons citer Gonzalo Nardiz, conseiller d'agriculture du Gouvernement Basque qui participera au Gouvernement Républicain à l'exil.

Plusieurs membres d'Action Nationaliste Basque se sont exilés en France où, peu après, ils ont trouvé l'avancée nazie à laquelle certains d'entre eux ont résisté en s'incorporant aux Maquis. En ce qui concerne la lutte contre le nazisme, il faut signaler la constitution d'une unité basque -le Bataillon Gernika -dans le 8ème Régiment Mixte Marocain-étranger à l'Armée de la France Libre, bataillon sous les ordres du Commandant d'ANV, M. Kepa Ordoki.

Pendant toute la période franquiste, ANV travaillera à l'exil et dans la clandestinité pour encourager la fin de l'imposition et l'obtention des libertés basques.

À la suite du décès de Francisco Franco en décembre 1976, et toujours dans la clandestinité, a lieu le IIe Congrès où participent près de 200 membres. Dans cette assemblée, on crée un nouveau Comité National dans le but de réorganiser le parti, d'obtenir la légalisation, de récupérer des sièges, etc.

Le point essentiel de ce congrès correspondra à la réaffirmation de tout ce qui a été approuvé en 1936: la reconnaissance de la personnalité juridique politique du Pays Basque, l'existence d'une unité nationale composée par sept provinces, l'exercice du droit à l'autodétermination dans un cadre de libertés démocratiques et l'indépendance...

Il établit, de même, qu'ANV mettra les moyens nécessaires pour que le Pays Basque puisse compter sur un parti socialiste et abertzale. Le socialisme est considéré une ligne idéologique du parti.

Le 14 avril 1977, le parti est illégalisé au sein du Ministère de l'intérieur de l'État espagnol.

En juin 1977, dans le cadre des Élections Générales aux Cortes espagnoles, ANV décidera de se présenter en créant des listes électorales dans les provinces de Bizkaia et de Gipuzkoa.

Au IVe Congrès du Parti (le 17 décembre 1978), on décide de favoriser le mouvement Unité Populaire, Herri Batasuna, ainsi que d'autres partis nationalistes de gauche et des personnalités individuelles.

Bien qu'ANV favorise la formation d'Herri Batasuna, il y aura dès le départ des cas de divergences politiques entre les deux formations, comme dans le cas du débat crucial sur la participation institutionnelle. Mais on ne cessera de répéter, au sein d'ANV, le pari manifeste sur l'unité nationaliste des gauches, en reconnaissant nonobstant qu'ANV adopte une position critique au sein d'HB en insistant toujours sur ses principes idéologiques.

Le IVe Congrès impliquera l'affermissement de l'enjeu de la part d'Herri Batasuna. Dans ce Congrès, on soutiendra l'existence d'ANV avec sa propre personnalité différenciée au sein d'Herri Batasuna à l'échelle locale et dans la direction de l'Unité Populaire, où à la suite de la disparition de LAIA, ESB et HASI (des partis nationalistes de gauche et membres de HB) ANV sera le seul parti ayant une présence directe à la Table Nationale.

Parti dédommagé par l'État espagnol par la saisie des biens menée par le Gouvernement Franquiste.

Action Nationaliste Basque, sous la protection de la Loi 43/1998 du 15 décembre, sur la Restitution ou la Compensation aux partis politiques des biens et des droits saisis en application de la réglementation sur les responsabilités politiques de la période 1936-1939, a réclamé au Gouvernement du Royaume d'Espagne le règlement de divers montants concernant différents immeubles et comptes courants dont le parti était titulaire à l'époque (1936-1939).

À travers l'accord du 27 juillet 2001, le Conseil des Ministres s'est montré favorable et lui a remis une partie des biens confisqués.

Cette demande a été déposée devant le Conseil des Ministres par le ministre de la Présidence de l'époque, qui de nos jours est le Président du Parti Populaire, M. Mariano Rajoy, en application de la réglementation sur les responsabilités politiques de 1936, promue par le Gouvernement du PP.

Action Nationaliste Basque, en désaccord avec les décisions du Conseil des Ministres, interjeta un appel contentieux administratif devant la Chambre du Tribunal Suprême correspondante, qui prononça une sentence le 7 avril 2003, où l'on faisait droit partiellement à la requête. Le montant total touché par ANV/EAE du Gouvernement espagnol en application de la Loi 43/1998 du 15 décembre, sur la Restitution ou Compensation aux partis politiques des biens et des droits saisis en application de la réglementation sur les responsabilités politiques de la période 1936-1939, s'élève à 695.901,37€, 684.298,12 euros en 2001 et à 11.603,25 € en 2003. Le Gouvernement espagnol a récemment émis une nouvelle règle qui évitera que l'on saisisse, dans l'avenir, les patrimoines d'ANV.

Un parti qui, face à l'illégalisation des partis indépendantistes et de gauche, décide de se présenter aux élections.

Par Décret Royal 447/2007, du 2 avril, les élections locales ont été convoquées dans tout l'État espagnol, ainsi que les élections aux Assemblées de Ceuta et de Melilla.

Dans une telle situation de complète illégalisation des forces politiques indépendantistes et de gauche de la part du gouvernement espagnol, ANV, en répondant à son engagement historique avec le pays, décide de se présenter en tant qu'offre nationaliste et de gauche.

Le 1er mai 2007, ont été publiés les Bulletins Officiels de Nafarroa, Bizkaia, Araba et Gipuzkoa, les proclamations des candidatures présentées lors des processus cités précédemment, où été comprises toutes les candidatures présentées par EUSKO ABERTZALE EKINTZA-ACTION NATIONALISTE BASQUE aux diverses convocations électorales.

Un Parti partiellement illégalisé aux élections locales et régionales

L'Avocat de l'État, en tant que représentant du Gouvernement du Royaume d'Espagne, a déposé un mémoire, le 4 mai, en formulant un recours administratif contentieux sous la protection de l'article 49 de la Loi Organique du Régime Électoral Général contre les accords de proclamation de candidats réalisés par les Assemblées Électorales de Zone des Provinces d'Araba, Gipuzkoa et Bizkaia le 30 avril 2007, publiés dans le Bulletin Officiel de Gipuzkoa le 1er mai 2007, vis-à-vis de quasi la moitié des candidatures présentées par le parti politique EUSKO ABERTZALE EKINTZA / ACTION NATIONALISTE BASQUE(EAE-ANV).

Par voie d'ordonnance du 5 mai 2007, la Chambre Spéciale du Tribunal Suprême a statué sur les conclusions du Ministère Fiscal et du Barreau de l'État, en convenant d'estimer les requêtes effectuées par le Barreau de l'État et Ministère Fiscal, en contestant la proclamation de 133 candidatures du parti politique Eusko Abertzale Ekintza/ Action Nationaliste Basque (EAE/ANV),

À travers un mémoire déposé le 9 mai 2007, la représentation en justice d'EUSKO ABERTZALE EKINTZA/ACTION NATIONALISTE BASQUE a formé un recours d'"amparo"(pour violation des droits et libertés fondamentaux) devant le Tribunal Constitutionnel, et ce dernier a adjugé ses conclusions le 10 mai 2007 en prévoyant de "Refuser l'"amparo" demandé par EUSKO ABERTZALE EKINTZA-ACTION NATIONALISTE BASQUE (EAE-ANV)".

Il faut souligner que le 17 mai 2007 le Fiscal Général de l'État a prononcé à Madrid, lors du "Petit-déjeuner informatif", que l'agence de presse "Europa Press" a organisé une conférence où il a analysé le processus de contestation des candidatures d'ANV. Au cours de la conférence, le Fiscal Général a révélé ses doutes sur le fait d'être allé trop loin, pour ce qui concerne la contestation de 133 candidatures présentées par ANV, en concluant que c'est possible qu'ils soient allé trop loin, mais que cela a marché, car le Barreau de l'État et le Parquet Général craignaient le fait que le Tribunal Constitutionnel protège certaines listes.

Résultats électoraux d'ANV

Avec 78 ans d'histoire, le parti qui a été illégalisé dans 133 localités des 257 où il s'est présenté, maintient son pari électoral en se présentant de manière ordinaire dans les localités où il n'a pas été illégalisé et en présentant des bulletins illégalisés dans le reste des localités. L'Assemblée électorale estime que ces bulletins sont des votes nuls. À noter le fait qu'on a interdit à ANV de se

présenter aux assemblées régionales, aux capitales de provinces et aux principaux centres urbains d'Euskal Herria, ce qui a impliqué que 80% de citoyens basques n'ont pas eu la possibilité de voter ANV.

Le résultat a été clair:

- ANV a obtenu au total 200.00 voix.**
- C'est-à-dire 14% des voix**
- C'est-à-dire 45 municipalités.**
- C'est-à-dire plus de 400 postes locaux.**

Demande devant le Tribunal Européen des Droits de l'Homme contre l'annulation de 133 candidatures aux élections du mois de mai.

Eusko Abertzale Ekintza-Action Nationaliste Basque a présenté devant le Tribunal Européen des Droits de l'Homme une demande contre le jugement du Tribunal Constitutionnel du 10 mai 2007 qui refusait la protection demandée contre l'Ordonnance du Tribunal Suprême du 5 mai 2007, en vertu de laquelle un total de 133 candidatures présentées aux dernières élections du mois de mai ont été annulées.

La demande présentée devant le Tribunal Européen des Droits de l'Homme déclare que la façon d'agir des tribunaux espagnols a engendré une **violation de trois articles de la Convention Européenne des Droits de l'Homme: l'article n° 10 concernant la liberté d'expression, l'article n° 11 concernant la liberté d'association et l'article n° 13 concernant le droit à recours effectif.** De plus, lors des Élections au Parlement de Navarre, a été violé l'**article 3 du Protocole n°1** de la Convention qui n'est d'application que lors d'élections à une chambre législative et qui établit l'obligation de tenir des élections qui "assurent la libre expression de l'opinion du peuple".

Des effets disproportionnés se posent sur le fait que l'illégalisation de BATASUNA (ayant eu lieu en 2003 à la suite de la promulgation d'une loi des partis ad hoc dont le seul but était l'illégalisation de l'indépendantisme basque) engendrent d'un point de vue individuel du membre, affilié ou membre du parti illégalisé qui est soumis à une cause de non éligibilité à perpétuité, ainsi que d'un point de vue du collectif social et politique impliqué, auquel l'application de la "pollution survenue" à des personnes qui, après l'illégalisation de BATASUNA, ont intégrés des candidatures de groupements électoraux annulés ultérieurement, fait que l'effet de l'illégalisation touche des milliers de citoyens basques, ce qui implique un manque de respect envers le pluralisme des idées et des opinions. De plus, dans ce cas, après que le tribunal ait signalé qu'ANV n'est pas le successeur de BATASUNA, on va jusqu'à déclarer qu'il est coopté par ce dernier, tout en créant de nouvelles possibilités d'illégalisation.

Contrairement à ce qui est établi dans la vaste jurisprudence du TEDH sur l'illégalisation des partis politiques, le Tribunal Suprême et le Tribunal Constitutionnel n'ont pas évalué si cette très grave violation des droits et des

libertés fondamentaux (aux effets catégoriques tels que l'annulation des candidatures), répondait à un "besoin social impérieux". Le Tribunal Constitutionnel n'a pas effectué une analyse individualisée de chacune des candidatures annulées, ce qui a permis au Fiscal Général de l'État de déclarer ce qui suit: "Nous sommes peut-être allés trop loin, mais cela a marché", en mettant en évidence le caractère politique de l'action de l'État contre EAE-ANV, ainsi que le manque d'arguments juridiques justifiant une telle mesure.

ANV décide de se présenter aux élections générales de l'État et le Gouvernement favorise son illégalisation totale.

À Iruñea, le 12 octobre, EAE-ANV rend publique son intention de se présenter aux élections du 9 mars aux Cortes Générales de l'État Espagnol. Il signalera qu'il se présente pour montrer à l'Espagne la clameur de l'indépendance, et pour crier haut et clair qu'Euskal Herria est une nation, et qu'en tant que nation elle a ses droits. Il manifeste le fait de vouloir rassembler toutes les forces qui travaillent dans différents domaines pour la récupération de tous les droits d'Euskal Herria. Ces droits pourront être entièrement développés dans un nouveau cadre; un cadre qui ouvre les portes à l'indépendance, au détriment de nouvelles fraudes. En rendant publique un Manifeste *, il s'engage à distribuer ce manifeste dans tous les recoins, entreprises, écoles, associations culturelles, sportives, etc. d'Euskal Herria, et à suivre, tous ensemble, le chemin vers l'indépendance.

Le Gouvernement promeut l'illégalisation d'ANV face au risque de sa présence dans les élections générales

Pendant les derniers mois, nous avons eu de nombreuses photographies et données éclairant la façon d'agir du Gouvernement de Zapatero: Ils ont illégalisé des candidatures d'ANV, on a créé des mairies contre la volonté du peuple, des assemblées générales et du parlement de Nafarroa, il y a eu plus de 200 arrestations, ils ont emprisonné toute une direction politique (BATASUNA), l'Audience Nationale d'Espagne a imposé des peines de 500 ans de prison contre des activistes politiques et sociaux et des journalistes, la Guardia Civil a féroceement torturé des basques indépendantistes, la politique de dispersion criminelle a tué un autre parent d'un prisonnier basque, la situation dans les prisons devient de plus en plus dure, ils ont interdit des actes en faveur des droits des prisonniers et nous avons vu comment la police a frappé, sans pitié, des citoyens basques, et comment elle prépare aujourd'hui l'illégalisation de notre parti. Le Gouvernement Espagnol a formellement décidé d'exécuter l'illégalisation d'un parti ayant 78 ans d'histoire, tout simplement parce qu'il souhaite refréner le mouvement indépendantiste basque. Ils veulent empêcher les indépendantistes basques d'avoir une voix à Madrid.

Cela ne peut être mené que par un État malade, un État qui est démocratiquement très malade et faible. La lutte contre l'indépendantisme les aveugle et ils n'ont pas honte de se rendre ridicules; ils veulent, à tout prix,

dissoudre le mouvement indépendantiste. Mais cela sera une lutte en vain.

Le seul délit de nos maires et de nos élus est d'être des représentants politiques de nos communes. Notre délit est de travailler dans les institutions en faveur de l'indépendance et du socialisme. Notre seul délit est de développer des ordonnances en faveur de notre langue, l'euskara, dans les institutions, ou d'organiser des consultations populaires sur le TAV. Notre seul délit est de mettre en marche une gestion alternative des ordures et de développer des logements aidés. Notre délit est de travailler vers l'indépendance. Et pour tous ces délits nous avons reçu 200.000 voix aux élections du 27 mai.

Appel

L'infraction des droits en Europe atteint des limites inconcevables, elle n'est comparable qu'à la situation du Kurdistan sous l'occupation turque.

Nous voulons ainsi faire appel aux progressistes et aux démocrates européens pour qu'ils dénoncent une telle situation. Pour qu'ils dévoilent cet État espagnol qui, sous le nom d'une soi-disant lutte contre le terrorisme, mène une politique de guerre totale contre un peuple, le peuple basque, qui veut uniquement être maître de sa destinée. Une guerre totale où l'on viole les droits civils et politiques fondamentaux et où l'infraction des droits de l'homme est quotidienne. Répondez à ces attaques. C'est le moment de dire: ça suffit. C'est le moment de limiter l'idée qui dit que tout est valable contre Euskal Herria. C'est le moment que l'on réclame, en Europe, la fin de cette stratégie répressive et que les voix s'élèvent en faveur d'un processus de dialogue et de négociation qui apporte dans notre pays, Euskal Herria, un cadre démocratique à travers lequel les basques pourront être les maîtres de leur destinée.

Annexes

* MANIFESTE

1512, 2012; 500 ans d'invasion espagnole. 500 ans, 500 raisons pour que les basques, hommes et femmes, nous puissions rompre les chaînes de la soumission et ouvrir les portes à l'indépendance. L'histoire nous a prouvé que la dépendance imposée nous a gravement nui et que nous pourrions développer librement notre avenir, qui nous correspond comme peuple, qu'en étant maîtres de notre présent.

On nous refuse notre identité, on nous méprise et on nous entrave le chemin de la Libre Détermination pour nous faire disparaître en tant que Nation. Nous sommes la Nation basque et nous n'y renoncerons pas, même si l'Espagne et la France nous mettent des bâtons dans les roues.

Nous avons été indépendants à Nafarroa jusqu'à ce qu'ils nous ont mutilé et qu'ils nous ont ôté l'État. Et, ils nous ont ensuite enlevé nos Fueros, les derniers vestiges de Liberté. Dès lors, ils nous veulent plongés dans la grande Espagne et dans la fraternelle France, en gérant les miettes du régionalisme décentralisé. On nous refuse une Autonomie où le droit de décision des basques est assuré, et ils repoussent naturellement l'occasion historique d'offrir à ce peuple la solution politique à un conflit qui va faire 500 ans.

Il n'y a pas d'autre chemin, le leur est l'abîme. Il n'ont le moindre droit à nier à Euskal Herria la légitimité de décider librement. L'avenir ne dépend que de nous car nous sommes la clef qui ouvrira les portes à l'Indépendance sans aucun type d'autorisation.

Nos ancêtres savaient que la seule formule possible pour ne pas succomber à la soumission étrangère était celle de la création d'un propre État, et c'est la raison pour laquelle ils se sont agrippés fermement à l'Indépendance pendant des siècles. Aujourd'hui, en plein XXIe siècle, nous sommes enfermés dans le même dilemme, mais nous connaissons bien la leçon. Nous disons donc catégoriquement OUI à l'indépendance.

Nous devons créer notre propre État et nous marquerons nos pas dans le parcours. C'est la meilleure façon de mettre en évidence le pouvoir de la société basque. Notre identité, la Lingua Navarrorum, la culture basque et la construction d'un modèle social de gauche sont protégés par le nouvel État, car l'indépendance apportera la Liberté.

Grâce à l'indépendance, nous pourrions dire adieu à la dure et cruelle humiliation de la vassalité, nous ouvririons les portes de l'égalité et de la justice vis-à-vis des peuples, nous aurons notre espace dans le monde et nos désirs se réaliseront.

Nous choisissons donc l'Indépendance et la création de l'État basque. De même, nous réclamons l'égalité de possibilités pour tous les projets politiques, y compris les indépendantistes. L'Indépendance doit être présente dans toutes les scènes politiques, d'où l'importance des prochaines élections. Le fait d'illégaliser EAE-ANV ou d'interdire sa participation correspondrait à l'infraction des droits de tous et de toutes les indépendantistes. L'action unitaire de tous et de toutes les indépendantistes sera la seule façon d'assurer l'avenir de la Nation Basque et de son Indépendance.

C'est le moment de faire des nouveaux pas, allons-y.

***ANV l'autre Nationalisme**

. En tant qu'abertzale et grand amateur de l'histoire, le parti ANV m'a toujours attiré, normalement un parti assombri sous la longue ombre du PNV, qui semblait être le seul parti existant dans le cadre de la patrie basque. "Action" se trouvait, discret, au second plan qui semblait indiquer son insignifiance, jusqu'au moment où je me suis rendu compte que l'engagement acquis par cette formation excédait largement la récompense publique qu'elle recevait. Aujourd'hui, à cause de la loi des partis politiques qui trouble sans cesse la vie de notre pays, un nouveau sigle historique sur laquelle se projettent des espaces d'obscurité et d'incompréhension a réapparu. En effet, en ce qui concerne Eusko Abertzale Ekintza-Action Nationaliste Basque (EAE-ANV) nous ignorons plus que ce que nous savons sur celle-ci, et nous savons davantage sur ce qu'on dénature que sur ce qu'on reconnaît.

La première chose à savoir sur ANV est qu'elle est née le jour de la Saint André (30 novembre) en 1930 à la rue Ronda de Bilbao, fruit du travail d'un groupe de patriotes qui voulaient entrer dans le nouvel espace républicain qui approchait avec une tenue différente à celle dictée au JEL. Ils se réunissaient dans un local vespéral *La Tarde* qui se trouvait à la rue Correos de la Vieille Ville. Là-bas ces personnes (A. Ortueta, M. Aio, J.D. Arana, J.I. Arana, Urrengoetxea, Olivares Larrondo, Uribeetxebarria, Uria, Areitioaurtena, Basterra, Garate, Guimón...) ont élaboré le bien connu *Manifeste de Saint André* où l'on signale clairement l'engagement vis-à-vis d'Euskal Herria reconnaissant: propre personnalité, droit de décider librement son avenir, accepter tous ceux qui, à leur tour, ont reconnu le fait différentiel basque, favoriser la résolution des problèmes découlés de la répartition inégale de la richesse, dans un cadre d'action où l'emportent les droits individuels et collectifs dans les mêmes conditions et suivant des paramètres démocratiques.

À cette époque, le nationalisme se divise en deux parties rompues en 1921: Communion Nationaliste Basque et Aberri La rupture a eu lieu à cause de la divergence de points de vues que soutenaient les deux partis sur la façon de mener la lutte de libération nationale. Communion était une formation possibiliste, modérée et visant à parvenir à des accords avec l'Espagne. Aberri, au contraire, se montre absolument indépendantiste et son leader suprême, Eli Gallastegi, se trouvait à l'exil au Mexique.

Il y avait dans les deux formations un courant d'idées lié au journal *Euzkadi* (dirigé par Ortueta et J.I. Arana) selon lequel le nationalisme avait perdu son essence pendant la dictature de Primo de Rivera et exigeait une modernisation vis-à-vis de l'avenir qui approchait. Il était nécessaire de mettre de côté le JEL (Jaungoikoa ta lege zaharra) légué par Arana et de séparer la religion de la vie politique et de remplacer la réimplantation des Droits Historiques par la défense du droit d'autodétermination. Le modèle à suivre ne serait plus le *Pacte avec la Couronne* mais le fait de reprendre le legs que représentait l'État européen de Navarre, enlevé de la circulation par Ferdinand le Catholique (1512-1524)

La plupart des deux EBB préféraient pourtant ne pas aborder des sujets dangereux et se limitaient à essayer de s'adapter à la nouvelle situation. Une assemblée de réunification (16.11.1930), dépourvue de toute autocritique sur les différences du passé, avait lieu à Bergara. On empêche au

groupe rénovateur de prendre la parole, par conséquent il s'absente de l'assemblée et annonce la création d'une nouvelle formation défendant ses postulats. ANV n'est pas une scission du PNV. Il ne fait jamais partie du PNV réunifié. Un organe diffuseur d'ANV *Nacionalista* se rend public le 1er novembre (deux semaines avant la fusion). Dans son premier numéro, on annonce déjà le nom et les propositions de la prochaine formation naissante. Les gens qui se réunissaient dans la Vieille Ville avaient conscience de ce qui allait se passer à Bergara et, malgré une dernière tentative d'entente, ils savaient que leur chemin ne suivait pas les directrices jelkides.

Qu'apporte ANV au nationalisme basque et à Euskal Herria?

Une vraie révolution idéologique.

Voici la devise d'opposition face au JEL *Aberri ta askatasuna*. L'idée qui dit que le basque est basque par sa propre décision, par son sentiment et par son envie de travailler vers une liberté de la patrie remplace l'idée qui repose sur la pureté du sang, la race et le nom de famille (*peu importe d'où on vient, mais où on va*). Ils opposent au catholicisme, la non confessionnalité, la religion en tant que sentiment intime et personnel. Ils divergent d'une Église comme pouvoir factuel (que dire face à cela si nous pensons à l'attitude de la hiérarchie ecclésiastique face au coup du 18 juillet 1936?)

En s'opposant à la doctrine sociale de l'Église qui refusait la lutte de classes, ANV demande une condamnation du capitalisme comme la source de toutes les inégalités et la demande d'une justice sociale qui tempèrera ces inégalités. On propose face à une Euskal Herria divisée en herrialdes historiques séparés, et très souvent affrontés, une Euskal Herria unifiée. Le tout reposant sur l'action démocratique comme une méthode de travail et l'euskara comme une langue nationale. Le slogan est le suivant: *Une patrie libre avec des hommes libres*.

C'est ce qu'ANV a été lors de sa proclamation constitutive. Le manque d'un développement politique et électoral complet est la conséquence des propres erreurs tactiques et un manque séculier de moyens économiques pour soutenir son projet (*Terre Basque* a du être fermé à la suite d'un boycott)

En 1936, sa conception sociale et économique s'est orientée, plus visiblement, vers un socialisme non marxiste, qui n'a pas pu être développée car deux semaines plus tard il y a eu le coup militaire. Dès le début *lesekintzales* (militants d'Action) se rendent aux fronts d'Irun, de Peñas de Aia, d'Oiartzun...pour faire face -auprès de miliciens anarchistes, socialiste et communistes- aux colonnes de "requetés" qui venaient de Leizaola sous la direction du colonel Behorlegi. Ils étaient les seuls nationalistes (auprès d'un petit groupe de menfioxales sous la direction de Mikel Alberdi), ANV était là-bas et défendait la légalité républicaine mais, surtout, la démocratie et la liberté d'Euskal Herria. Au premier rang, il y avait ses quatre bataillons qui supportaient le fait d'être les unités ayant eu le plus de disparus lors du combat face à l'ennemi (auprès de la CNT), ce qui prouve l'engagement d'ANV, un petit parti, sans un excès de ressources, mais chargé de volonté en faveur de la liberté. Sa présence dans le Gouvernement Basque et son engagement après la mort de Franco avec les positions de gauche et démocratiques correspondent à l'aval d'Eusko Abertzale Ekintza-Action Nationaliste Basque.

Possible, après avoir lu cet article nous saurons tous mieux *ce qu'est ANV*.

Eduardo Renobales - Historien

Auteur de: ANV, *l'autre nationalisme* Editorial Txalaparta, Tafalla 2005.